



277, rue du 4 août  
69 100 Villeurbanne  
Tél. 04 72 65 35 90  
Fax 04 78 85 40 53  
www.avdl.fr  
direction@avdl.fr

## Appel aux dons 2024

### Un Intervenant Social Pair (ISP) pour renforcer l'accès aux droits et le « pouvoir d'agir »\* des personnes

Cher(e)s ami(e)s,

Un Intervenant Social Pair (ISP) a été recruté à l'AVDL en mars 2019. L'ISP a connu une expérience de vie similaire à certaines personnes que nous accompagnons. En effet, il a l'expérience du parcours migratoire, de la vie en squat et bidonvilles, puis de la relation d'aide en tant qu'accompagné et accompagnant.

**Initialement embauché dans le cadre d'un projet expérimental de type « Logement D'Abord », nous souhaitons le maintenir dans notre équipe, bien que le projet expérimental touche désormais à sa fin.**

Passer du financement d'une expérimentation à un financement de droit commun est toujours une étape délicate et c'est pourquoi nous avons besoin de votre soutien.

**Intégrer dans l'équipe sociale un Intervenant Social Pair permet des co-accompagnements visant à lever les « incapacitations » à agir de certaines personnes.** Elles peuvent être liées à l'individu (difficultés à s'orienter, lire, écrire...) mais également aux institutions (refus, difficultés d'accès aux droits ou services). Ces co-accompagnements peuvent bénéficier à l'ensemble de notre public, quelle que soit la nationalité.

**Au-delà de cet accès ou rétablissement aux droits, l'accompagnement de l'ISP permet aux personnes en bénéficiant de se familiariser à agir seules et**

s'approprier les « règles partagées » de notre société.

Ces actions essentielles, le sont d'autant plus qu'elles ne peuvent être mise en œuvre de manière aussi exhaustive par les autres travailleurs sociaux de l'équipe de l'AVDL.

#### **La pair aide : qu'est-ce que c'est ?**

Le travail pair repose, dans les champs de l'intervention sociale, médico-sociale et sanitaire sur le **principe d'un accompagnement des personnes par des "pairs", c'est à dire des professionnels dotés de "savoirs d'expérience" acquis au fil d'un parcours de vie similaire à celui de ces personnes.**

Le travail pair est exercé par des personnes ayant un vécu qui les a confrontées à des expériences douloureuses et qui est souvent source de stigmatisation (vie à la rue, grande précarité, troubles psychiques, handicap, etc.). Il met en avant les compétences, savoir-être et savoir-faire issus de ces parcours de vie : une forme de retournement du stigmate.

**Enfin, au-delà de son rôle opérationnel, avoir un Intervenant Social Pair dans notre « offre sociale de droit commun » est un acte politique : c'est un moyen de renforcer la participation des personnes accompagnées et de contribuer au changement des pratiques professionnelles grâce au regard d'une personne concernée. Ainsi, en renforçant l'horizontalité entre professionnels et publics, l'accompagnement est moins pensé pour les personnes et plus avec elles.**

**En nous soutenant, vous nous permettrez de pérenniser ce poste d'Intervenant Social Pair dans notre offre sociale de droit commun et de le sortir de sa phase expérimentale.**

Pio GAVEGLIA, Président

Sylvain CAMUZAT, Directeur

\*Dénomme aussi « capacitation » ou « empowerment »

## **Je soutiens l'AVDL pour pérenniser son poste d'Intervenant Social Pair**

Nom : .....

Adresse : .....

Adresse mail : ..... Téléphone : .....

### **Je soutiens l'AVDL en faisant un don de :**

35 €

50 €

75 €

100 €

Autre montant..... €

Afin de soutenir sa vie associative, j'adhère à l'AVDL pour : 2024  et/ou 2025

Adhésion :  5 € (bénéficiaire RSA)       10 €       25 € (soutien)

### **Je soutiens l'action de l'AVDL par un don régulier :**

Je souhaite mettre en place un virement mensuel de ..... € au profit de l'AVDL (nous vous recontacterons pour vous donner les modalités de sa mise en place)

Je souhaite recevoir un reçu fiscal

**Par avance, merci de votre confiance et de votre aide !**

Bulletin à renvoyer à :

AVDL

277 rue du 4 août

69 100 Villeurbanne

**Des personnes de votre entourage partagent nos convictions,  
sont intéressées par nos actions ?**

**Cet appel aux dons n'a pas besoin d'autorisation pour circuler librement !  
(téléchargement sur [www.avdl.fr](http://www.avdl.fr))**